

FC NEDD472022 | DW | C - GDR | component

Rec'd 4/7/42
REPUBLIC OF CHINA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

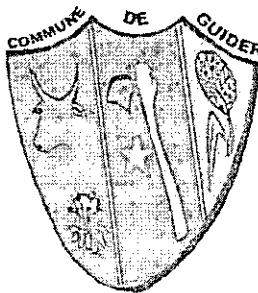
REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-LOUT

COMMUNE DE GUIDER

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
MARCHE

BP 34 TEL 22 27 52 58



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

MAYO-LOUTI DIVISION

GUIDER COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

P.O. BOX 34 TEL. 22 27 52 58

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°16/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/CJPM/SCPM/2022

DU 1^{er} /04/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT ET AMÉNAGEMENT DE LA BERGE AU QUARTIER BEBERE DANS LA COMMUNE DE GUIDER

Financement : BUDGET COMMUNAL, EXERCICE 2022

Imputation : 220 150

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public 2022, le Maire de la Commune de Guider, Maître d'Ouvrage, lance, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la Construction d'un dalot et aménagement de la berge au quartier BEBERE dans la commune de Guider.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent entre autres : installation du chantier ; nettoyage et terrassement ; assainissement et drainage ; ouvrage d'art ; équipement de sécurité et signalisation.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de quatre (04) mois.

4. Allotissement

Les travaux sont libellés en lot unique

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de **dix millions (10 000 000) FCFA.**

6. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics.

7. Financement

Les travaux sont financés par le Budget Communal, Exercice 2022 ligne 220 150.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des finances dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 2% du coût prévisionnel TTC soit **deux cent mille (200 000) FCFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service Communal de Passation des Marchés de la

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au Service Communal de Passation des Marchés publics de Guider, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de 25 000 (vingt cinq mille) francs CFA, payable au guichet de la recette de la Commune de Guider.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 07 exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service Communal de Passation des marchés de Guider, le 22/04/2022 à 10 Heures au plus tard et devra porter la mention :

“APPEL D’OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D’URGENCE

N°16/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/CIPM/SCPM/2022

DU 1^{er}/03/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UN DALOT ET AMÉNAGEMENT DE LA BERGE AU QUARTIER BEBERE DANS LA COMMUNE DE GUIDER”

“A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement”

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requis devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédent la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir : l'ouverture des offres administratives, techniques et financières qui aura lieu le 22/04/2022 à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Guider dans la salle de réunion de ladite Commune.

Les soumissionnaires désireux peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée.

14-critères d'évaluation

14.1critères éliminatoires

Il s'agit de :

| | |
|---|---|
| 1 | Dossier Administratif incomplet après délai pour se conformer |
| 2 | Fausse déclaration ou pièces falsifiées |
| 3 | Offre financière incomplète/absence d'un prix unitaire quantifié |
| 4 | Non obtention d'au moins 70% des critères essentiels |
| 5 | Absence caution de soumission |
| 6 | Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'au moins un marché |

14.2 Critères essentiels

Les critères essentiels porteront sur :

| N° | Critères essentiels | Notation binaire |
|----|---------------------|------------------|
|----|---------------------|------------------|

| | | |
|---|---|---------|
| 1 | Situation financière de l'entreprise | oui/non |
| 2 | Expérience de trois dernières années du soumissionnaire dans les travaux similaires | oui/non |
| 3 | Expérience du personnel d'exécution | oui/non |
| 4 | Matériel et équipements à mobiliser | oui/non |
| 5 | Propositions technique (organisation, planning etc..) | oui/non |
| 6 | La justification de l'acceptation des conditions du CCTP | Oui/non |
| 7 | Présentation des offres | Oui/non |

NB : Seuls les soumissionnaires ayant obtenus au moins 70% de oui seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leurs offres financières évaluées.

15 - Attribution.

Il sera considéré les montants hors taxes à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les conditions administratives et techniques requises et dont l'offre financière est évaluée la moins disante.

16. Durée de validité des offres.

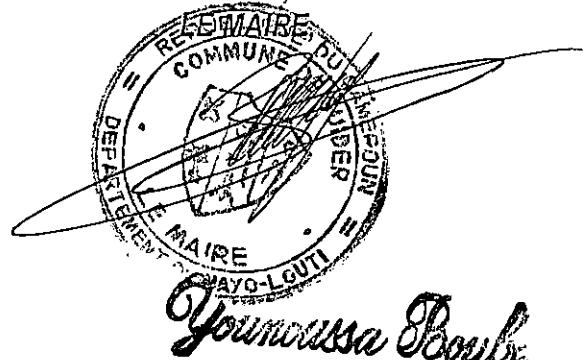
Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt -dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service Communal de Passation des Marchés de Guider sise à la Commune de Guider. Tel : 698 66 43 02

NB. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants: 673 205 725/699 370 748

GUIDER, le 1^{er}/04/2022



Ampliations :

- DDMAP (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- Président CIPM/C-GDER
- Receveur Municipal (pour information)
- Affichage (pour information)
- Chrono/ Archives